

Commission Française des Standards

commissionstandards@gmail.com
Association Nationale des Juges Avicoles

Compte-rendu de la commission française des standards volailles 7 mars 2020 à Paris à 10 heures

Membres présents : Arnaud Asselin, Alain Chaumeil, Pierre Delambre, Jacques Dulieu, Marylène Le Goff, Jean-Claude Périquet, Anthony Ré, Franck Terki.

Membres absents excusés : Roland Grauss, Jean-Luc Sauzedde.

Le Président Pierre Delambre ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres présents. Au nom de la commission, le président remercie Marylène Le Goff pour les années passées à la commission en tant que secrétaire, et lui annonce que la commission lui décerne le titre de membre d'honneur. JC Périquet et P Delambre, au nom de la FFV, lui remettent alors le diplôme du Coq d'Or de la FFV. Marylène Le Goff prend alors la parole pour remercier les membres de la commission ainsi que la FFV et précise qu'elle a été très touchée par les cadeaux reçus des membres de la commissions. Bien évidemment elle reste active au sein de celle-ci, même si le secrétariat est désormais pris en charge par Arnaud Asselin.

1 - Bureau de la commission des standards :

Pour rappel, le bureau est composé de :

- Président : Pierre Delambre
- Secrétaire : Arnaud Asselin
- La commission souhaite avoir un secrétaire adjoint pour palier à toute absence. Jacques Dulieu se propose et est élu.

Préambule aux homologations.

Pour éviter tout conflit d'intérêts, le président demande aux membres présents ayant un lien avec les animaux à homologuer, de ne participer ni aux délibérations, ni au vote.

2 - Homologations définitives :

- Combattant de Madagascar noir : après examen du rapport établi suite à la présentation d'Andrézieux le 15 novembre 2019, la commission émet à l'unanimité moins une abstention, un avis favorable quant à l'homologation définitive de la variété.

Commission Française des Standards

commissionstandards@gmail.com
Association Nationale des Juges Avicoles

- Phoenix RN saumon bleu argenté : après examen du rapport établi suite à la présentation d'Orthez le 17 janvier 2020, la commission émet à l'unanimité un avis favorable quant à l'homologation définitive de la variété.

3 - Homologations en cours :

- Meusienne GR saumoné bleu : après examen du rapport établi suite à la présentation de Verdun le 12 avril 2019, la commission émet un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 2^{ème} année.

- Barbezieux blanche : après examen du rapport établi suite à la présentation de Thouars le 14 novembre 2019, la commission émet un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 2^{ème} année.

- Marans GR bleu à camail argenté : après examen du rapport établi suite à la présentation de Craon le 28 novembre 2019, la commission émet un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 3^{ème} année.

- Pékin chocolat caillouté blanc (lisse, frisé) : après examen du rapport établi suite à la présentation de Langon le 1 novembre 2019, la commission émet un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 3^{ème} année.

- Brahma, GR noire caillouté blanc : après examen du rapport établi suite à la présentation de Woincourt le 29 novembre 2019, la commission émet à l'unanimité un avis défavorable quant à cette 2^{ème} année du processus d'homologation. Une nouvelle présentation est souhaitée.

- Brahma GR, gris perle maillé doré clair : après examen du rapport établi suite à la présentation de Woincourt le 29 novembre 2019, la commission émet un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 3^{ème} année.

- Barbezieux, bleu : après examen du rapport établi suite à la présentation de Thouars le 15 novembre 2019, la commission émet un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 3^{ème} année.

- Bresse Gauloise naine, gris : après examen du rapport établi suite à la présentation de Nantes le 13 décembre 2019, la commission émet un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 3^{ème} année.

- Poule de Challans GR, bleu : après examen du rapport établi suite à la présentation de Nantes le 13 décembre 2019, la commission émet un avis défavorable quant à cette 3^{ème} année du processus d'homologation. Une nouvelle présentation est souhaitée.

Commission Française des Standards

commissionstandards@gmail.com
Association Nationale des Juges Avicoles

- Canard de la Vénétie : après examen du rapport établi suite à la présentation de Marolles les Braults le 25 octobre 2019, la commission émet un avis défavorable quant à cette homologation. Une nouvelle présentation est souhaitée.

4 - Demande de démarrage de processus d'homologation :

- Chausiaise : la commission a reçu un dossier concernant cette proposition de nouvelle race. Après consultation du dossier, la commission décide de ne pas démarrer un processus d'homologation. En effet cette poule n'a pas suffisamment de caractéristiques spécifiques la distinguant des races déjà existantes.

5 - Corrections à apporter au standard 2015 :

- Poule de Challans : augmentation du diamètre des bagues : coq 22 mm / poule 20 mm.
- Barbezieux : coloris des yeux : brun à brun foncé ; oreillons : en forme d'amande ; bagues : coq 24 mm / poule : 22 mm.
- Bresse gauloise grise : coloris de la queue de la poule : rajouter « pour les meilleurs sujets, la queue doit paraître blanche crayonnée de noir avec une répartition équilibrée du noir et du blanc ».
- Oie normande : tête et cou : corriger « tête et haut du cou à dominance gris-brun moucheté de blanc ».
- Poule basque : yeux : iris rouge orangé, avec possibilité de pigmentation brunâtre.
- Canard de Rouen français : ailes : rajouter « dessous de l'aile blanc ».
- Nankin : crête simple : ...le lobe bien dégagée de la nuque. Retirer le e au mot dégagé.

6 - Corrections à apporter au standard 2015 – défauts :

- Vol faible : défaut grave ; note maximale 92
- Absence de sillon à la crête de la poule soie (coq et poule **adulte**) : défaut grave ; note maximale 92
- Papillon de la Hollandaise à huppe : le toilettage doit être fait aux ciseaux en sectionnant la base des plumes afin qu'aucune trace de ciseaux ne soit visible une fois le toilettage effectué. L'épilation est à proscrire (bien-être animal).
- Liserés bruns sous les ailes des canards de Duclair : pour rappel, la présence de liserés est un défaut grave ; note maximale 92.

Commission Française des Standards

commissionstandards@gmail.com
Association Nationale des Juges Avicoles

7 - Homologations 2020 :

Conformément aux décisions déjà prises et pour favoriser les liens entre clubs, Les homologations auront lieu UNIQUEMENT lors de la nationale volaille FFV, les années où elle se déroule. Cette année c'est donc à Epinal (88) du 20 au 22 novembre 2020 qu'elles auront lieu.

8 - Demandes et questions des clubs :

- Le club de l'Araucana demande des éclaircissements sur le coloris sauvage doré. Nous rappelons que cette dénomination est celle utilisée au niveau européen. Que cette dernière se distingue notamment de sa consœur la variété saumon doré foncé, par la présence de liserés noirs sur le manteau des poules. Il est souligné que chez cette race la précision du coloris est secondaire par rapport au type et aux ornements de tête.
- Le Chabo Club souhaite faire homologuer les 7 variétés **sans queue** ci-après : Noir/ Blanc / Bleu /Coucou/ Chocolat / Chocolat caillouté / Froment. Avant le lancement de la procédure en France, et compte-tenu des contraintes sur le bien-être animal, la question est posée à la commission européenne des standards. Celle-ci nous confirme autoriser les versions sans queue de la Chabo (d'ailleurs déjà existantes dans d'autres pays). Une présentation sera donc demandée au club avant toute homologation définitive sur le territoire français.
- A la demande de Jacques Dulieu il est rappelé la règle concernant l'écrêtage des volailles en France : « L'écrêtage, l'ablation des barbillons ou des oreillons n'est pas autorisée en France. Cependant, cette pratique est tolérée uniquement pour la race combattant du Nord (grand, petit, nain) »

9 - Bagues :

- Il est rappelé que les volailles ne doivent pas être baguées avec des bagues « Pigeon ». Lors du jugement, cela doit être considéré comme un défaut disqualificatif / 0.
- Les bagues Aviornis sont acceptées, mais uniquement **pour les oiseaux d'ornement.**

Commission Française des Standards

commissionstandards@gmail.com
Association Nationale des Juges Avicoles

10 - Informations sur les races et variétés :

- Le listing des races et variétés des volailles 2020 a été validé. Il est téléchargeable sur le site de la FFV.
- Le listing des oiseaux d'ornement a été mis à jour et est disponible chez le fournisseur du logiciel expoPC.

11 - Projet de fiches de jugement pour les ornements :

Une nouvelle mouture est proposée suite aux recommandations faites depuis la dernière réunion. Un groupe de travail est animé par Arnaud Asselin, et composé d'Alain Chaumeil, Jacques Dulieu et Jean-Luc Sauzedde.

12 - Textes :

Le règlement intérieur de la commission française des standards et celui des homologations ont été modifiés et validés à l'unanimité des membres présents. Ils seront publiés sur le site de la FFV.

Le président remercie les membres présents pour leur investissement et leur travail.

Fin de la réunion à 16h45.
Arnaud Asselin, secrétaire de séance.